

Annexe

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA SENSIBILISATION, L'ÉDUCATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC
CONCERNANT LE TRANSFERT, LA MANIPULATION ET L'UTILISATION SANS DANGER DES ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS
(2011-2015)**

| Elément de programme 1 : | | | | | |
|---|---|--|---|-------------------------|--|
| Renforcement des capacités pour la promotion de la sensibilisation, de l'éducation et de la participation du public | | | | | |
| Objectif : Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des Parties pour promouvoir et faciliter la sensibilisation, de l'éducation et de la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés. | | | | | |
| <i>Objectifs opérationnels</i> | <i>Résultats attendus</i> | <i>Indicateurs</i> | <i>Activités proposées</i> | <i>Calendrier</i> | <i>Acteurs</i> |
| 1.1 Mettre en place des cadres politiques ou légaux favorables pour faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés. | <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure compréhension des besoins du pays et mesures pour y répondre. • Meilleure compétence nationale sur les questions relatives à la sensibilisation, l'éducation et la participation du public. • Sensibilisation des décideurs à l'importance de la participation du public au processus décisionnel. • Mécanismes / méthodes d'inclusion du public dans les processus décisionnels relatifs aux OVM en place. • Etudes et/ou enquêtes conduites pour identifier les besoins des Parties en ce qui concerne la sensibilisation, l'éducation et la participation du public. • Les Parties et les autres parties prenantes concernées | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties qui ont des cadres politiques et légaux sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public, en place. • Nombre de Parties avec des stratégies de sensibilisation de proximité et/ou des plans de communication qui sont mis en œuvre | a) Faire le bilan et s'appuyer sur les cadres réglementaires existants, les mécanismes et les structures pertinents pour la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés. | Au cours de l'année 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties (Points de contact national) • Organisations concernées |
| | | | b) Evaluer les besoins nationaux concernant la sensibilisation, l'éducation et la participation du public et identifier les mesures pour répondre à ces besoins. | Au cours de l'année 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties |
| | | | c) Mettre en place ou renforcer les cadres légaux et politiques pour faciliter la sensibilisation et l'accès à l'information par le public. | Au cours des années 1-2 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties |
| | | | d) Préparer et mettre en œuvre des stratégies de sensibilisation de proximité et/ou des plans de communication. | Au cours des années 1-3 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres gouvernements Organisations concernées |

| | | | | | |
|---|--|--|---|-------------------------|---|
| | <p>mettent en œuvre des stratégies de sensibilisation proximité/des plans de communication sur la prévention des risques biotechnologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lois nationales relatives à l'article 23 sont en place. | | | | |
| 1.2 Mettre en place des mécanismes institutionnels pour promouvoir et faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés. | <ul style="list-style-type: none"> • Des structures et des dispositions administratives fonctionnelles sont en place pour faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public. • Les rôles et les responsabilités institutionnels pour la sensibilisation, l'éducation et la participation du public sont identifiés. • Des procédures et des mécanismes institutionnels pour l'accès du public à l'information sur la prévention des risques biotechnologiques sont en place. • Des initiatives de renforcement des capacités pour développer les structures administratives ont été identifiées et mises en place. • Meilleure compréhension et | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties avec des unités ou des départements ainsi que d'autres structures institutionnelles dédiés à la promotion de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public. • Nombre de Parties engagées dans des activités collaboratives. • Nombre de Parties dotées de mécanismes institutionnels qui fonctionnent bien et des ressources financières pour les améliorer. | a) Points de contacts désignés au sein des autorités en charge de la promotion et de la surveillance de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public. | Au cours de l'année 1 | • Parties |
| | | | b) Etablir ou utiliser les unités de sensibilisation de proximité existantes sur la prévention des risques biotechnologiques, les centres d'information et les autres services de sensibilisation de proximité au niveau national. | Au cours des années 2-3 | • Parties • Organisations concernées |
| | | | c) Etablir ou utiliser les comités consultatifs existants qui comprennent des représentants des différents secteurs du public sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les organismes vivants modifiés. | Au cours des années 1-3 | • Parties |
| | | | d) Promouvoir la collaboration avec les accords et les processus internationaux pertinents impliqués dans la sensibilisation, l'éducation et la participation du public (comme la Convention d'Aarhus, le programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique). | En cours | • Parties • Autres gouvernements • SCDB • Organisations concernées |

| | | | | | |
|---|---|--|--|-------------------------|---|
| | collaboration avec les accords et les processus internationaux. | | e) Mobiliser des ressources financières pour développer les capacités institutionnelles. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres gouvernements • SCDB • Organisations concernées |
| 1.3 Développer les compétences professionnelles du personnel impliqué dans la promotion de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés. | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des experts en éducation et communication sur la prévention des risques biotechnologiques qui sont intégrés à une liste d'experts. • Plus grand nombre d'éducateurs et/ou communicateurs sur la prévention des risques biotechnologiques à différents niveaux. • Outils de soutien (dont les boîtes à outils, les manuels des meilleures pratiques, etc.) largement disponibles. • Les éducateurs et les communicateurs en prévention des risques biotechnologiques reçoivent | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'experts en éducation et communication sur la prévention des risques biotechnologiques nommés sur la liste d'experts. • Nombre de programmes d'éducation, y compris des cours académiques, avec des modules sur l'éducation et la communication sur la prévention des risques biotechnologiques. • Nombre de matériels | a) Identifier des experts en éducation et communication sur la prévention des risques biotechnologiques et les intégrer aux listes d'experts. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties |
| | | | b) Développer et organiser des programmes de formation pour les éducateurs et les communicateurs en prévention des risques biotechnologiques aux niveaux mondial, régional et national. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Institutions éducatives • Organisations concernées |
| | | | c) Etablir et/ou utiliser les systèmes existants pour faciliter le développement et l'échange des matériels de formation sur la prévention des risques biotechnologiques et d'assistance pour les activités de sensibilisation et d'éducation et de participation du public., des aides à la formation et des modèles (p.ex. en employant le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques afin de faciliter l'échange). | Au cours des années 2-4 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • SCDB |

| | | | | | |
|--|--|---|--|---------------------------------------|---|
| | un soutien et une assistance professionnelle continue. | d'assistance à la formation et autres activités de soutien pour renforcer la capacité professionnelle. | <p>d) Promouvoir les échanges professionnels, la collaboration et les programmes de bourses pour le personnel impliqué dans la promotion de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public.</p> <p>e) Promouvoir l'utilisation effective des médias dans la promotion des programmes de sensibilisation et d'éducation du public, y compris l'élaboration de stratégies et de plans médiatiques. Améliorer la couverture médiatique des questions de prévention des risques biotechnologiques et organiser des activités liées à la presse et de formation.</p> | Au cours des années 2-3; En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres gouvernements • Organisations concernées |
| 1.4 Promouvoir la collaboration et le partage des expériences et des matériels ressources sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public les organismes vivants modifiés. | <ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes de collaboration et de partage des expériences entre les pays et les régions concernant la sensibilisation, l'éducation et la participation du public, en place. • Réseaux mis en place pour faciliter l'échange d'informations et les leçons acquises actuelles. • Meilleures pratiques et leçons acquises sur la participation du public documentées et partagées (notamment par le Centre d'informations et de ressources sur la prévention des risques biotechnologiques et les sources nationales). • Meilleures compétences/connaissances sur les outils utilisés pour augmenter la sensibilisation. | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties faisant usage de mécanismes et de plans pour l'échange d'expérience dans le domaine de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public. • Nombre d'études de cas et d'autres matériels sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public produits et partagés par le Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques. • Nombre de réseaux établis et/ou utilisés pour échanger des | a) Identifier, documenter et échanger par le biais du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques les études de cas sur les meilleures pratiques et les leçons acquises sur la promotion de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public concernant les OVM. | Au cours de l'année 1 ; En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres gouvernements • Organisations concernées • SCDB |
| | | | b) Utiliser le Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques pour échanger des informations sur les meilleures pratiques et les leçons acquises concernant la promotion de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres gouvernements • Organisations concernées |
| | | | c) Partager des expériences sur l'utilisation des différents outils de communication (comme les matériels imprimés, les programmes de radio et de télévision, les journaux et les représentations culturelles pour la sensibilisation de proximité de communautés). | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Autres gouvernements • Organisations concernées |
| | | | d) Mise en place, fonctionnement de réseaux, organisations de forums (forums en ligne et | Au cours des années 2-5 ; En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Organes |

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|
| | | <p>informations et des matériels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties et autres parties prenantes qui partagent des informations dans les différents secteurs. • Nombre par pays et région des ONG faisant un travail de vulgarisation lié au Protocole. | <p>listes de diffusion) pour faciliter l'échange d'informations, d'expériences et de leçons acquises sur les approches nationales de la sensibilisation, l'éducation et la participation du public (par les relais nationaux, régionaux ou locaux du Centre d'échange de la prévention des risques biotechnologiques).</p> | | <p>régionaux</p> |
| | | | <p>e) Etablir et/ou utiliser des mécanismes pour faciliter le développement et l'échange de matériels éducatifs et de sensibilisation sur la prévention des risques biotechnologiques adapté aux contextes locaux.</p> | <p>Au cours des années 2-5</p> | <ul style="list-style-type: none"> • COP-MOP |
| | | | <p>f) Identifier et promouvoir les synergies possibles dans l'application, comme il convient, des outils appropriés et des mécanismes d'échange d'information développés dans le cadre d'autres accords et processus internationaux, comme l'amendement d'Alma Ata de la Convention Aarhus et les lignes directrices de Lucques sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice concernant les organismes génétiquement modifiés.</p> | <p>Au cours des années 1-3 En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Parties |
| | | | <p>g) Mettre en place un registre des organisations non gouvernementales faisant un travail de vulgarisation lié au Protocole, telles que le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques et ses satellites nationaux.</p> | <p>Au cours des années 1-2</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • SCDB |

Élément de programme 2 : Sensibilisation et éducation du public

Objectif : Promouvoir une large sensibilisation et une éducation du public sur les questions de transfert, de manipulation et d'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés

| <i>Objectifs opérationnels</i> | <i>Résultats attendus</i> | <i>Indicateurs</i> | <i>Activités proposées</i> | <i>Calendrier</i> | <i>Acteurs</i> |
|--|--|---|--|---------------------------------------|---|
| 2.1 Promouvoir la sensibilisation du public concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés. | <ul style="list-style-type: none"> • Un rapport d'enquête des Parties concernant le niveau de sensibilisation du public. • Des plans et des programmes nationaux de sensibilisation du public. • Une coordination nationale entre les acteurs. • Des matériels de sensibilisation, dont les lettres d'informations, produites et disséminées. • Des accords signés entre les titulaires de droits d'auteur et le Secrétariat et les Parties intéressées. • Des systèmes pour la dissémination des informations sur la prévention des risques biotechnologiques mis en place par les Parties. • La tenue de séminaires de sensibilisation du public et d'ateliers. • L'implication active des media dans la sensibilisation et l'éducation du public à la prévention des risques biotechnologiques. • La traduction du Protocole | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réponses aux enquêtes statistiquement intéressant reçu à la fin de 2010. • Nombre de plans et de programmes de sensibilisation en place à la fin de 2013. • Nombre de programmes de coopération et de coordination et autres activités, en place. • Nombre de publications et autres matériels, produits et disséminés. • Disponibilité publique de graphiques et matériels au Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques. • Nombre de Parties qui auront des systèmes pour la dissémination en place en 2015. | a) Conduire une enquête de référence pour vérifier le niveau de sensibilisation du public et évaluer la perception du public sur les questions concernant les OVM. Les Parties pourraient étendre les enquêtes en fonction des priorités et des besoins nationaux. | Au cours de l'année 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Formulaires d'enquête à préparer en différentes langues par le SCDB |
| | | | b) Développer et mettre en œuvre des plans et/ou des programmes de sensibilisation du public en tenant compte des résultats de l'enquête. | Au cours des années 2-3 ; En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties (ANC) • Organisations concernées |
| | | | c) Organiser des événements et des sessions de coordination nationale de la sensibilisation du public avec la participation des différents acteurs nationaux. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Société civile, industrie et milieux académiques • SCDB |
| | | | d) Encourager la coopération et la coordination des activités de sensibilisation et d'éducation du public avec les gouvernements, les organisations, les institutions des Nations Unies et le public. | | |
| | | | e) Produire et disséminer des matériels de sensibilisation sur la prévention des risques biotechnologiques (lettres d'informations et informations sur les lois), et des graphiques, dont le copyright est ouvert, destinés à des audiences cibles spécifiques et utilisés dans les activités de sensibilisation et d'éducation. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties, experts en communication sur la prévention des risques biotechnologiques • SCDB |
| | | | f) Mettre en place des systèmes pour faciliter l'annonce en temps voulu (dans les | Au cours des années 2-3 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties, autorités en charge |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|--|
| | <p>et des autres matériels sur la prévention des risques biotechnologiques dans les langues locales.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des programmes de communication sur la prévention des risques biotechnologiques utilisant l'art et la culture. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers et de séminaires organisés. Nombre d'activités media mises en œuvre. Nombre de Parties qui ont traduit le Protocole et les autres matériels dans les langues officielles nationales et locales. | <p>journaux, les mairies/les panneaux d'annonces publics, les bibliothèques publiques, les sites Web et les autres formats) d'essais cliniques et de mises en vente commerciales d'OVM en accord avec la législation nationale.</p> | <p>En cours</p> | |
| | | | <p>g) Organiser des séminaires et des ateliers sur la prévention des risques biotechnologiques pour des audiences ciblées, intégrant la dissémination de présentations, de matériels.</p> | <p>En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parties, autorités en charge Organisations concernées |
| | | | <p>h) Encourager l'utilisation des media pour promouvoir la sensibilisation sur la prévention des risques biotechnologiques.</p> | <p>En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parties Media |
| | | | <p>i) Traduire le Protocole et les matériels de sensibilisation dans les langues nationales et locales et/ou utiliser des représentations visuelles du Protocole.</p> | <p>Au cours des années 3-5 En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parties Société civile |
| | | | <p>j) Promouvoir l'utilisation de stratégies de communication sociale, comme l'art et la culture.</p> | <p>En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parties, autorités compétentes |
| <p>2.2 Promouvoir l'éducation concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés par l'intermédiaire d'institutions académiques formelles.</p> | <ul style="list-style-type: none"> Les questions de prévention des risques biotechnologiques sont intégrées aux cursus scolaires. De nombreuses institutions académiques offrent des programmes/cours sur la prévention des risques biotechnologiques. Des modules éducatifs sur la prévention des risques biotechnologiques, comprenant des modules d'apprentissage en ligne, sont accessibles aux écoles | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'écoles qui ont intégré les questions de prévention des risques biotechnologiques. Nombre de programmes/cours académiques intégrant les questions de prévention des risques biotechnologiques. Nombre de modules d'apprentissage en | <p>a) Intégrer la prévention des risques biotechnologiques dans les cursus et les programmes d'éducation à différents niveaux de l'éducation formelle.</p> | <p>Au cours de l'année 5; En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parties Institutions éducatives |
| | | | <p>b) Encourager les universités et les autres institutions éducatives à offrir des programmes académiques incluant des cours de formation continue sur la communication sur la prévention des risques biotechnologiques.</p> | <p>En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parties Institutions éducatives |
| | | | <p>c) Développer des modules éducatifs sur la prévention des risques biotechnologiques pour les écoles, l'éducation informelle, les instituts de recherche pour promouvoir la sensibilisation et l'éducation aux questions de prévention des risques biotechnologiques.</p> | <p>Au cours des années 2-5 ; En cours</p> | <ul style="list-style-type: none"> Parties Institutions éducatives |

| | | | | | |
|--|--|--|---|-------------------------------------|--|
| | <p>et au public notamment à des fins récréatives et de mise en réseau.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bibliothèques et les institutions éducatives offrent un large choix de matériels éducatifs et des activités de sensibilisation de proximité sur la prévention des risques biotechnologiques. • Implication de la société civile dans la promotion de la sensibilisation et de l'éducation sur la prévention des risques biotechnologiques. | <p>ligne développés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de matériels et de modules éducatifs sur la prévention des risques biotechnologiques, disponibles. • Nombre de compétitions et de concours sur la prévention des risques biotechnologiques lancés • Nombre d'évènements éducatifs en collaboration avec les institutions éducatives. | d) Développer des modules d'apprentissage en ligne sur la prévention des risques biotechnologiques pour tous les niveaux d'éducation. | Au cours des années 2-5 En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Institutions éducatives |
| | | | e) S'assurer que les bibliothèques des institutions éducatives offrent un large choix de matériels éducatifs pertinents et des activités de sensibilisation de proximité sur la prévention des risques biotechnologiques. | Au cours des années 3-5 En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Institutions éducatives |
| | | | | En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Institutions éducatives |
| | | | f) Encourager les partenariats de collaboration formels et informels avec les institutions éducatives pour renforcer la sensibilisation et établir des activités éducatives conjointes. | Au cours des années 3-5 En cours | <ul style="list-style-type: none"> • Parties, • Société civile |

Elément de programme 3. Accès du public à l'information

Objectif : Améliorer l'accès du public à l'information concernant le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés

| <i>Objectifs opérationnels</i> | <i>Résultats attendus</i> | <i>Indicateurs</i> | <i>Activités proposées</i> | <i>Calendrier</i> | <i>Acteurs</i> |
|--|--|--|--|---------------------------------------|--|
| 3.1 Promouvoir l'accès du public à des informations exactes sur la prévention des risques biotechnologiques, en temps voulu, notamment par le biais du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques, les sites Web nationaux et d'autres mécanismes. | <ul style="list-style-type: none"> Le public trouve et a facilement accès aux informations exactes sur la prévention des risques biotechnologiques et au matériel éducatif grâce au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, les sites Web et les autres mécanismes. Les demandes par le public d'accès aux informations exactes sur la prévention des risques biotechnologiques sont traitées dans des délais raisonnables. Les matériels d'information sont accessibles dans différentes langues et selon des formats faciles à utiliser. Les membres du public ont accès à de nombreuses informations pertinentes, en ligne et hors-ligne, sur la prévention des risques biotechnologiques. | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de Parties qui ont mis en place des procédures d'accès par le public aux informations sur la prévention des risques biotechnologiques. Nombre de Parties qui ont des relais nationaux du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques ou des sites Web sur la prévention des risques biotechnologiques. Nombre de matériels d'information disponibles dans les différentes langues. <p>4.</p> | a) Informer le public de son droit d'accès à l'information dans le cadre du Protocole sous forme écrite, électronique et autres. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> Parties Société civile SCDB |
| | | | b) Informer le public sur les moyens d'accès à l'information disponibles au Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques, les relais nationaux et les autres mécanismes. | En cours | <ul style="list-style-type: none"> Parties SCDB |
| | | | c) Etablir et/ou améliorer l'infrastructure pour faciliter l'accès libre du public aux informations sur la prévention des risques biotechnologiques (sites Web nationaux, relais nationaux du Centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques). | Au cours des années 2-4 ; En cours | <ul style="list-style-type: none"> Parties |
| | | | d) Mettre en place des systèmes d'alerte pour informer le public à propos des nouvelles informations disponibles. | Au cours des années 2-4 | <ul style="list-style-type: none"> Parties |
| | | | e) | | |
| | | | f) Mettre en place des procédures pour rendre les informations sur la prévention des risques biotechnologiques accessibles au public selon les lois nationales et les obligations dans le cadre du Protocole, notamment le paragraphe 6 de l'article 21. | Au cours de l'année 1 ; En cours | <ul style="list-style-type: none"> Parties SBCD |

| Elément de programme 4. Participation du public | | | | | |
|---|---|---|---|---------------------------|---|
| Objectif : Promouvoir la participation du public dans la prise de décision concernant les organismes vivants modifiés | | | | | |
| <i>Objectifs opérationnels</i> | <i>Résultats attendus</i> | <i>Indicateurs</i> | <i>Activités proposées</i> | <i>Calendrier</i> | <i>Acteurs</i> |
| 4.1 Mettre en place des mécanismes et des procédures pour consulter et impliquer le public dans le processus de prise de décision concernant les organismes vivants modifiés et rendre de telles décisions disponibles au public. | <ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes et les points d'entrée de la participation du public sont identifiés et en place. • Le rôle du public dans le processus de prise de décision est défini/clarifié. • Le droit de participation du public à la prise de décision concernant les OVM est garanti par les lois nationales et le public est bien informé de ce droit. • Participation informée et opportune du public dans les processus de prise de décision. • Garanties pour assurer une consultation/participation régulière, transparente et objective du public, en place. • Les lois nationales sur la prévention des risques | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de régimes réglementaires contenant des références claires de la participation du public. • Nombre de Parties avec des mécanismes pour la participation du public. • Nombre de Parties avec un mécanisme de révision pour la participation du public y compris des résultats des consultations publiques. • Nombre d'individus participant à des forums de discussion, des plateformes et | a) Mettre en place ou renforcer les cadres légaux pour faciliter la participation du public à la prise de décision concernant les organismes vivants modifiés tout en prenant en considération l'information confidentielle. | Au cours des années 1 - 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Société civile |
| | | | b) Mettre en place des mécanismes institutionnels et administratifs pour faciliter la participation du public à la prise de décision en ce qui concerne les organismes vivants modifiés. | Au cours des années 1-3 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Société civile |
| | | | c) Mettre en place des mécanismes pour informer le public, en temps voulu et de manière efficace, au sujet des consultations publiques prévues et des possibilités de participer à la prise de décision concernant les applications de nouveaux OVM (annonce sur les sites Web nationaux, dans les journaux locaux, forums et listes de diffusion). | Au cours des années 2-3 | <ul style="list-style-type: none"> • Parties |
| | | | d) Développer des procédures de fonctionnement pour guider le processus de participation du public. | Au cours des années 2-3 ; | <ul style="list-style-type: none"> • Parties • Société civile |
| | | | | | |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---------------------------------------|-----------|
| | <p>biotechnologiques garantissent la bonne participation du public dans la prise de décision concernant les OVM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les lois nationales sur la prévention des risques biotechnologiques exigent la notification et les commentaires du public sur les applications concernant les importations et les rejets d'OVM. • Des fonds sont alloués pour l'implication du public dans la prise de décision concernant les OVM. • Le soutien du public en faveur du Protocole est plus important. • Les Parties et les autres parties prenantes impliquent préventivement le public. • Les commentaires et les opinions publics sont reflétés/étudiés de manière appropriée dans les décisions sur les OVM ; • Les contributions du public sont effectuées au bon moment. • La consultation du public est transparente, fiable, équilibré et légalement soutenue. | <p>d'autres systèmes de mécanismes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties qui ont impliqué le public dans l'élaboration et l'étude de leurs cadres légaux sur la prévention des risques biotechnologiques. • Nombre de Parties avec des budgets dédiés à la participation du public. • Nombre de Parties tenant compte des résultats de la participation du public dans la prise de décision concernant les OVM. • Nombre de Parties menant des consultations publiques | e) Mettre en place des plateformes (comme des audiences publiques, des forums en ligne, des listes d'adresses, etc.) pour faciliter les commentaires, les retours et les appels du public concernant les applications pour les essais sur le terrain et les ventes commerciales. | Au cours des années 2-3 ; En cours | • Parties |
| | | | f) Etablir ou renforcer les mécanismes/organes pour contrôler et encourager une consultation et une participation publiques régulières, transparentes et objectives. | Au cours des années 3-5 ; En cours | • Parties |
| | | | g) Promouvoir les initiatives de collaboration pour former les preneurs de décision à utiliser les résultats de la participation du public, y compris en présentant les contributions du public dans les décisions. | En cours | • Parties |
| | | | h) Rendre des ressources disponibles pour permettre l'implication du public dans le processus de prise de décision concernant les OVM. | En cours | • Parties |
| | | | i) Informer le public de son droit de participer aux processus de prise de décision concernant les OVM. | En cours | • Parties |